

**Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-687 concernant le plan  
d'urbanisme**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à réviser le règlement sur le Plan d'urbanisme.

La révision de ce règlement s'inscrit dans un effort de concordance avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut et dresse une mise à jour du portrait de la ville d'Estérel et de ses objectifs de développement pour les années à venir.

Le projet de règlement viendra abroger le Plan d'urbanisme, règlement 2006-493 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-687 concernant le plan d'urbanisme.

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

\_\_\_\_\_  
Greffier

**Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-688 concernant les permis et certificats**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement concernant les permis et certificats.

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019 et comprend diverses mises à jour et révisions visant à améliorer la clarté d'interprétation des règlements et exercer un meilleur contrôle des outils d'urbanisme, notamment en intégrant les conditions d'émission d'un permis de construction au sein du règlement sur les permis et certificats.

Certaines dispositions découlent également d'un exercice de concordance avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2006-496 sur l'émission de permis et certificats et le règlement numéro 2006-497 sur les Conditions d'émission d'un permis de construction dans leur ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-688 concernant les permis et certificats.

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

\_\_\_\_\_  
Greffier

## **Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-689 concernant le lotissement**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement concernant le lotissement.

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019 et comprend diverses mises à jour et révisions visant à améliorer la clarté d'interprétation des règlements et exercer un meilleur contrôle du morcellement du territoire.

Certaines dispositions découlent également d'un exercice de concordance avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2006-494 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-689 concernant le lotissement.

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

---

Greffier

## **Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-690 concernant le zonage**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement concernant le zonage.

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019 et comprend diverses mises à jour et révisions visant à améliorer la clarté d'interprétation des règlements et exercer un meilleur contrôle des outils d'urbanisme, notamment grâce à découpage des zones existantes qui simplifiera la compréhension du plan de zonage et l'ajout de grilles des usages et normes résumant pour chaque zone les normes applicables.

Certaines normes portant entre autres sur l'implantation des bâtiments accessoires, les allées d'accès et l'éclairage ont été revues en réponse à diverses situations rencontrées par le service de l'urbanisme au fil des années.

Certaines dispositions découlent également d'un exercice de concordance avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2006-493 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-690 concernant le zonage.

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

---

Greffier

**Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-691 concernant la construction**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement concernant la construction.

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019 et comprend diverses mises à jour et révisions visant à améliorer la clarté d'interprétation des règlements et à introduire des normes de construction adaptées aux nouvelles pratiques et tendances dans le domaine de la construction domiciliaire, notamment par l'autorisation de certains matériaux de revêtement extérieur de qualité et par l'autorisation de toits plats.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2006-495 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-691 concernant la construction.

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

---

Greffier

**Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-692 concernant la démolition**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement concernant la démolition.

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019 et comprend diverses mises à jour et révisions visant à améliorer la clarté d'interprétation des règlements et exercer un meilleur contrôle de la démolition des immeubles sur le territoire.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2018-665 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-692 concernant la démolition.

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

---

Greffier

**Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-693 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019. Le règlement sur les CCU ne fait pas l'objet de modifications significatives et est remplacé dans un souci d'uniformité de la mise en page des règlements d'urbanisme.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2006-501 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-693 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

---

Greffier

**Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-694 sur les dérogations mineures**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement sur les dérogations mineures.

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019 et vise notamment à réviser les dispositions des règlements pour lesquels il est possible de faire une demande de dérogation mineure.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2006-498 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-694 sur les dérogations mineures.

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

---

Greffier

**Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-695 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019 et comprend diverses mises à jour et révisions visant à améliorer la clarté d'interprétation du règlement et son application.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2006-499 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-695 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

---

Greffier

**Avis de motion — Projet de règlement numéro 2021-696 sur les plans d'aménagement  
d'ensemble (PAE)**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à remplacer le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

Le remplacement de ce règlement s'inscrit dans un exercice de refonte réglementaire entamé par la Ville d'Estérel depuis 2019. Le règlement sur les PAE ne fait pas l'objet de modifications significatives et est remplacé dans un souci d'uniformité de la mise en page des règlements d'urbanisme.

Le projet de règlement viendra ainsi abroger le règlement numéro 2006-500 dans son ensemble afin d'adopter le règlement numéro 2021-696 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

\_\_\_\_\_  
Greffier

**Avis de motion — Projet de règlement visant à abroger le règlement numéro 2009-540**  
**sur les usages conditionnels**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera déposé un projet de règlement visant à abroger le règlement numéro 2009-540 sur les usages conditionnels.

L'abrogation de ce règlement entraînera le retrait du processus d'approbation discrétionnaire en ce qui a trait à l'usage «établissement hôtelier de 96 à 200 unités d'hébergement».

Étant donné que l'objectif établi lors de l'adoption de ce règlement a été rempli, le conseil souhaite par le présent avis de motion entraîner un effet de gel sur toute nouvelle demande d'usage conditionnel, particulièrement dans les zones C1, C2 et C3.

Signé à ville d'Estérel, ce \_\_\_\_\_ 2021.

\_\_\_\_\_  
Greffier